

Le CEPF : la voix européenne des propriétaires forestiers

Interview de Fanny-Pomme Langue, pour le CEPF

Crédit photo Anna Schreiner



Conseil de l'Union Européenne, Parlement, Commission Européenne, des instances que nous connaissons tous mais de façon trop souvent superficielle. C'est pour cela qu'un article leur sera consacré dans cette Une du Forest Time. Et si l'on creuse un peu, on s'aperçoit que de multiples associations siègent à Bruxelles, à deux pas du Parlement Européen. The European Forestry House héberge de nombreuses structures et associations en lien avec la forêt et sait unir leurs forces pour parler d'une seule voix face aux politiques européennes. Aussi, nous nous attarderons sur une des associations hébergée par **The European Forestry House** : le CEPF (Confédération Européenne des Propriétaires Forestiers Privés). Dans les lignes qui suivent, Fanny-Pomme Langue, Secrétaire Général de l'organisation et membre d'une équipe très dynamique qui œuvre au quotidien pour la défense des intérêts des propriétaires forestiers européens, a eu la gentillesse de nous accorder un peu de son temps.



LE CEPF

Confederation of European Forest Owners

UN PEU D'HISTOIRE

Le CEPF est une organisation européenne qui a vu le jour afin de répondre aux attentes de certaines organisations nationales en matière de représentation au niveau européen, (Fransylva pour la France par exemple). Cette organisation a pour objectif de représenter la voix des propriétaires forestiers dans le débat européen (notamment auprès de la Commission Européenne et du Parlement Européen), sur la base de contributions et avis de ses membres, et d'informer ses membres sur les dossiers en cours ou à venir.

Le CEPF regroupe des associations nationales de la forêt. 24 membres le composent dont 20 organisations nationales. Il est possible de retrouver la liste exhaustive en suivant le lien : <http://cepf-eu.org/page/members-0>. En France, c'est Fransylva, association de propriétaires forestiers privés qui est représentée.

Les 20 membres nationaux sont répartis dans toute l'Europe. 4 membres sont associés notamment les coopératives forestières françaises (UCFF).

Les pays d'Europe sont tous très différents quant aux forêts qu'ils abritent et ce pour diverses raisons (types de forêts, structure de la propriété forestière etc..). Par exemple, la forêt en Pologne est à 90% publique alors que plus de 90% des forêts sont privées au Portugal.

“

Chaque association a ses priorités et les établit avec pour objectif final de communiquer d'une seule voix.

POURQUOI UNE TELLE STRUCTURE?

Etant donné que Bruxelles regorge d'associations, il est important de coordonner la parole et d'affirmer des positions communes afin d'être le mieux entendus par les politiques. Par conséquent, l'équipe du CEPF (4 personnes) favorise au quotidien les liens et les synergies avec les autres organisations européennes travaillant sur les dossiers forêts (associations représentant les forêts publiques, les agriculteurs, les propriétaires terriens, l'industrie du bois etc..)

“

A Bruxelles, le CEPF est la seule organisation qui représente uniquement les propriétaires forestiers privés.

LES PRIORITÉS ET OBJECTIFS DU CEPF

Une des missions importantes du CEPF est de faire remonter les expériences et expertise de terrain, comme le souligne Fanny-Pomme Langue : « Il est important que les discussions et décisions prises au niveau européen concernant le secteur forestier prennent en compte la situation concrète des propriétaires forestiers ».

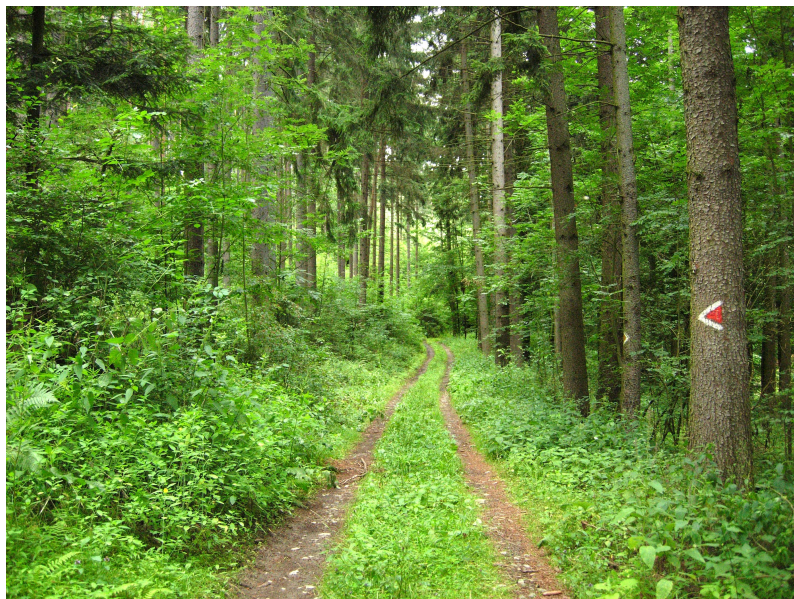
“
Dans le cadre de son travail quotidien, le CEPF communique la position des propriétaires forestiers via différents canaux et outils.

Par exemple :

- › Événements publics. A titre d'exemple, l'événement du 21 janvier dernier traitait de la multifonctionnalité des forêts (info: <http://www.cepf-eu.org/event/seeing-forest-trees-multifunctional-role-eu-forests>)
- › Positions officielles sur CEPF sur différents sujets et sur les secteurs en lien avec la forêt,
- › Communiqués de presse,
- › Participation à des débats publics,
- › « News » postées sur le site internet du CEPF,
- › 4 Newsletters par an.

ZOOM SUR LES FORÊTS EUROPÉENNES

QUELQUES CHIFFRES



La surface de la forêt Européenne est d'environ 180 millions d'ha, ce qui représente à peu de choses près, 40% de la surface terrestre de l'Union Européenne. Sur des 180 millions d'ha, 60% sont privés et 40% publics. On compte en Europe 16 millions de propriétaires forestiers.

La taille moyenne de la propriété est de 13 ha, ce qui est plus que la moyenne française mais il faut préciser que les 2/3 des propriétaires possèdent moins de 3ha. Le morcellement des parcelles forestières est donc également un défi au niveau européen.

CARACTÉRISTIQUES DE LA FORÊT EUROPÉENNE

Comme c'est le cas en France, la forêt n'est pas uniforme en termes d'essences ou de pratiques forestières par exemple. Le ciment important des forêts européennes, qui les unit dans leur diversité, est leur gestion selon les principes de gestion durable des forêts définis par la conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (<https://foresteurope.org/>) et appliquée par l'ensemble des pays européens.

La gestion forestière durable consiste à gérer la forêts sur la base de trois piliers :

- > Economique
- > Environnemental
- > Social

« La multifonctionnalité des forêts et leur gestion durable « holistique » est un leitmotiv de notre organisation. On ne gère pas une forêt en distinguant la production de bois, de la préservation de l'environnement (oiseaux par exemple) ou des fonctions sociales (loisirs). Tout cela fait partie d'un tout », souligne Fanny-Pomme langue.

EST-CE QUE CERTAINS PAYS SE DÉMARQUENT ?

Chaque pays a ses caractéristiques en matière de forêts et de politique forestière. A titre d'exemple, les pays nordiques mettent en oeuvre un fort investissement dans la recherche et l'innovation ou l'importance du regroupement des propriétaires forestiers via des organisations (notamment des coopératives) . On peut souligner comme autre exemple, les spécificités du Portugal avec la culture du liège et de sa pratique de l'agroforesterie qui en fait en modèle dans ce domaine.

QUELLE EST LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES AU NIVEAU DE LA FORÊT ?

Le domaine de la gestion forestière n'est pas une compétence européenne mais nationale. Toutefois, l'environnement, le climat, l'énergie, l'agriculture relèvent de compétences européennes. Par conséquent, de nombreuses politiques et réglementations européennes concernent directement le secteur forestier. La stratégie forestière de l'Union européenne a pour objectif d'assurer une cohérence entre ces différentes politiques, c'est pourquoi elle est identifiée comme un document essentiel par les propriétaires forestiers..

QUELLES SONT LES ÉVOLUTIONS DE LA FORÊT CES DERNIÈRES DÉCENNIES ?

Au cours des 25 dernières années, on a constaté une progression de la forêt européenne de plus 9 millions d'ha (la surface du Portugal), correspondant à plus de 7 milliards de m3 de bois.

Un des changements les plus importants pour les forêts européennes ces dernière années, est l'impact du changement climatique sur la santé et la résilience des forêts (incendies, sécheresses, tempêtes, ravageurs etc...). Cela constitue un défi majeur pour les propriétaires forestiers qui doivent faire au mieux pour conserver leurs forêts et adapter leurs pratiques de gestion pour prendre en compte ces impacts. Dans ce contexte, les actions d'urgence pour intervenir dans les forêts abimées ainsi que les actions de recherche et d'innovation pour adapter les pratiques, sont essentielles.



QUELS SONT LES PRIORITÉS DU CEPF DANS LES 10 PROCHAINES ANNÉES ?

Le Green Deal qui a été présenté le 11 décembre dernier est ambitieux et annonce plusieurs initiatives qui concernent directement le secteur forestier (exemple : loi climat, stratégie biodiversité etc..). Il est donc important que la voix des propriétaires forestiers soit exprimée dans la mise en œuvre de ce pacte, et que le rôle de la stratégie forestière de l'Union Européenne après 2020 soit maintenu et renforcé par une nouvelle stratégie.

La prochaine Politique Agricole Commune, la stratégie européenne en matière de "bioéconomie" ou encore la politique de recherche et d'innovation, sont également des dossiers importants pour le CEPF.

Aujourd'hui la forêt est au cœur de nombreuses sociétés. Les propriétaires forestiers, avec leurs partenaires de la filières sont motivés et prêts à répondre à ces attentes. Pour cela, il est essentiel que les politiques adressant ces différentes attentes soient coordonnées et basées sur les principes de gestion durable des forêts et leur multifonctionnalité.